

Rencontre avec les Têtes de réseau régionales de la formation professionnelle

Vendredi 8 mars 2019

Hôtel de la Région



Ordre du jour

- Retour sur le PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 : contenu et mise en œuvre
- Info sur les nouvelles mesures du budget primitif 2019 de la Région des Pays de la Loire : conditions de vie des apprenants
- Echanges sur les résultats d'insertion professionnelle 6 mois après la sortie des formations (pour les entrées au cours du 1^{er} semestre 2017)
- Accord cadre professionnalisation des acteurs de la formation
- Grenelle de l'orientation du 17 mai 2019 : appel à contributions



- Retour sur le PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 : contenu et mise en œuvre

Le Pacte

Les objectifs et moyens nationaux du Plan

- Protéger les plus fragilisés sur le marché du travail en accompagnant et formant en 5 ans, **un million de chômeurs peu qualifiés et un million de jeunes NEET**
- Accélérer par l'investissement les transformations du système de formation professionnelle, en le centrant sur l'individu et en le rendant plus lisible, accessible, agile et innovant.

Un engagement financier important de l'Etat avec un plan budgété à hauteur de **13,9 milliards d'euros sur une période de 5 ans en lien fort avec l'ensemble des partenaires** (dispositifs nationaux et conventions avec les Régions).

Une proposition est attendue avec programmation sur 4 ans :

Axe	Part du financement
Axe 1 proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leurs contenus, au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective	50%
Axe 2 garantir l'accès des publics fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés	43%
Axe 3 s'engager dans l'accélération de la modernisation de l'ingénierie de formation, des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant la formation	7%

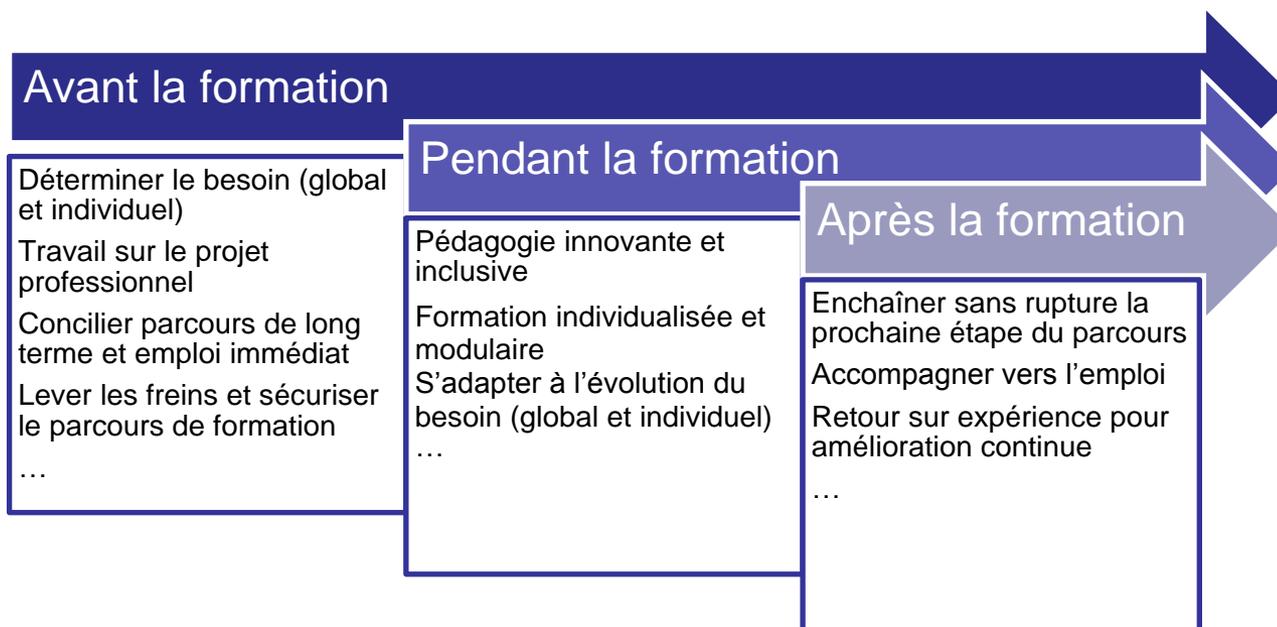
Contexte ligérien

- Un taux de chômage faible et des difficultés de recrutement croissantes
- Les publics cibles du Plan accèdent peu à la formation malgré les opportunités d'emploi auxquelles elle prépare :
 - près de 50% de la DEFM (cat ABC) à fin 2017 est de niveau IV et infra IV (soit 169 924 personnes)
 - 29% est de niveau V (5 points de plus que la moyenne nationale) et 15% est infra V (idem moyenne nationale)
- Des places de formation supplémentaires financées par l'Etat, mais des entrées et des maintiens en formation difficiles,
- Les évaluations des formations montrent que les demandeurs d'emploi les plus en difficultés accèdent le moins à l'emploi,
- Les formations conduisant aux métiers en difficultés de recrutement ne sont pas celles qui connaissent les meilleurs résultats d'insertion,



Propositions

- Le Plan d'investissement dans les compétences permet d'apporter des réponses nouvelles à ce contexte :



Actions

<p>AXE 1 Proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leurs contenus, au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective</p>	<p>AXE 2 Garantir l'accès des publics fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés</p>	<p>AXE 3 S'engager dans l'accélération de la modernisation de l'ingénierie de formation, des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant la formation</p>
<p>Prise en compte des nouveaux besoins de compétences</p>	<p>Proposer des parcours de formation aux savoirs fondamentaux et aux compétences sociales et cognitives</p>	<p>Mesurer, rendre compte et évaluer, avec des SI modernisés et interconnectés.</p>
<p>Favoriser l'agilité des parcours qualifiants ou certifiants à travers des compléments modulaires additionnels</p>	<p>Améliorer la fluidité des parcours</p>	<p>De nouvelles approches de diagnostic basées sur la data emploi associées à des approches prospectives à travers le financement de nouveaux outils, ou de nouvelles démarches.</p>
<p>S'organiser pour répondre aux besoins immédiats des entreprises, notamment dans les secteurs en tension</p>	<p>Assurer un accompagnement pendant le parcours de formation</p>	<p>Promouvoir des approches pédagogiques renouvelées et modernisées et aider les organismes dans leur évolution globale.</p>
<p>Tester de nouvelles approches Sécuriser les parcours</p>	<p>Agir contre les inégalités sociales ou territoriales et assurer l'égalité d'accès à la formation</p>	<p>Promouvoir le développement de nouvelles approches collaboratives apprenantes (test & learn, tutorat, etc.).</p>
	<p>DGA FE</p>	<p>Mieux communiquer et informer sur l'offre et ses opportunités.</p>

Engagements réciproques Etat / Région

- Formation de **124 700 demandeurs d'emploi** sur la période 2019-2022, pour un financement total de près de **713 M€**.
- ⇒ Apport de l'État : 300 M€
- ⇒ Apport Région : 413 M€
- ⇒ **38 200 demandeurs d'emploi supplémentaires.**

Objectifs:

- Former 8 000 à 9 500 demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés supplémentaires par an, pour un socle d'environ 23 000 demandeurs d'emploi formés hors apport du plan d'investissement
- Favoriser les parcours de formations plus longs, qualifiants et adapté à un public peu qualifié et répondant aux attentes des employeurs

Ce PACTE vise prioritairement les demandeurs d'emploi de niveau IV (bac) non validé et infra IV (CAP validé, CAP non validé, sans diplôme)

Et une insertion professionnelle: (référence au taux d'accès à l'emploi à 6 mois comme critère de résultat)



Propositions PACTE Pays de la Loire

1. **Maintenir un haut niveau de formations courtes d'adaptation à l'emploi**, qui ont fait leur preuve pour le retour rapide à l'emploi ;
2. **Déployer de nouvelles formations qualifiantes** directement en lien avec les besoins de recrutement des entreprises ;
3. **Sécuriser les parcours de formation** des demandeurs d'emploi les plus en difficulté; en améliorant les conditions matérielles et aides à la vie quotidienne d'une part, et en renforçant l'accompagnement pédagogique d'autre part ;
4. **Ouvrir dans chaque département un dispositif « intégré » pour les moins qualifiés**, les conduisant de la remise à niveau à la qualification et l'emploi, sans rupture entre les différentes étapes du parcours ;
5. **Accompagner les acteurs de la formation** par un plan de professionnalisation ambitieux, et de renforcer les systèmes d'information permettant de mieux piloter et évaluer l'offre, ainsi que de la faire connaître et de la rendre plus accessible.



Planification

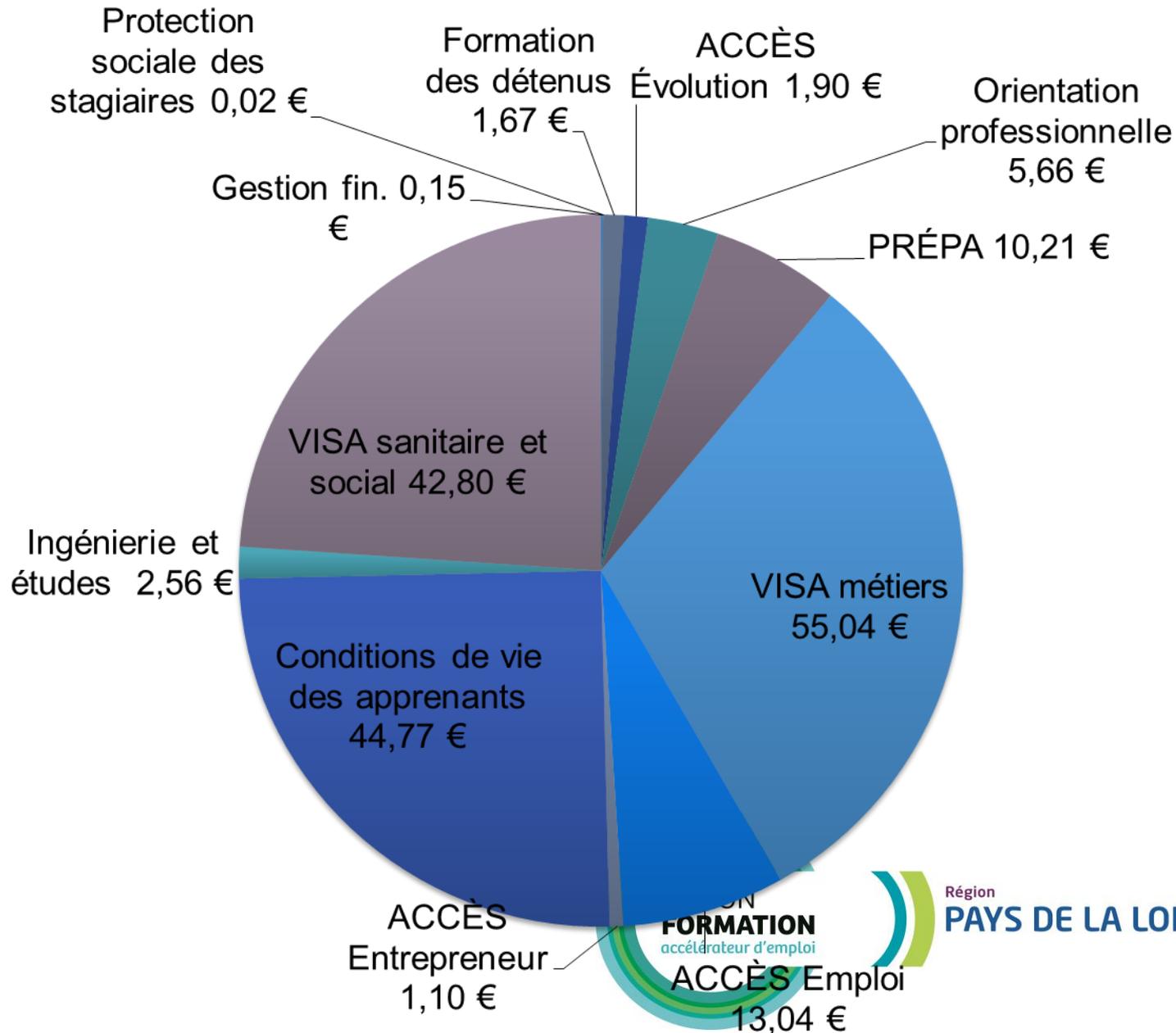
2019	2020	2021	2022	TOTAL
<p>Augmentation de 20% des parcours moyens sur VISA Métiers et PREPA : ajout de modules de remise à niveau, savoirs-être, numérique (etc.)</p> <p>Amplification des formations longues (800 h) d'adaptation à l'emploi dans les TPE et PME.</p> <p>Amélioration des conditions de vie des apprenants en étendant le fonds social d'urgence à tous les dispositifs de formation.</p> <p>Mise en place d'un nouveau dispositif de formation pour les demandeurs d'emploi non francophones,</p> <p>Elargissement de l'offre de VISA Métiers sur 32 métiers repérés comme en tension</p> <p>Mise en place de parcours mixant PREPA et VISA Sanitaire et social pour la découverte et la préparation au métier d'aide-soignant.</p> <p>Lancement d'un plan de professionnalisation des acteurs de la formation</p>	<p>Renforcement de la rémunération ou des aides aux stagiaires repérés comme en risque d'abandon.</p> <p>Lancement d'un dispositif « intégré » sur chaque département, (pas de rupture de rému / logique de parcours)</p> <p>Renforcement du soutien aux Ecoles de production.</p> <p>Lancement d'appels à projets sur l'innovation pédagogique</p>	<p>Lancement de préparations aux concours d'entrée en formation d'aides soignants</p>		
8 500 stagiaires	9 300 stagiaires	10 200 stag	10 200 stag	38 200 stag

LE PLANNING 2019

- **Mars-avril 2019 : les dialogues de gestion :**
 - Faire un point sur la programmation en cours et le bilan de la programmation précédente, (année 2018)
 - Présenter le 2^{ème} bon de commande relatif aux sessions achetées au titre du PACTE 2019
 - Présenter les ajustements aux cahiers des charges pour prendre en compte certaines mesures du PACTE (allongement des parcours notamment)
 - Préparer la commande 2020 : Adaptation du cahier des charges et commande de nouveaux lots
- **Avril 2019 :** démarrage des sessions relevant de PREPA Avenir 2
- **Été 2019 :** préparation de la programmation 2020 pour les lots reconduits
- **Septembre 2019 :** lancement de nouvelles consultations (notamment les dispositifs intégrés, les nouveaux lots relevant de VISA Métiers)
- **Novembre 2019 :** réunions départementales d'échanges sur « REGION FORMATION »

- Info sur les nouvelles mesures du budget primitif 2019 de la Région des Pays de la Loire : conditions de vie des apprenants

178,9 M€ de crédits de paiement de fonctionnement



Les mesures de ce BP

- **Un programme ambitieux de formations d'adaptation à l'emploi.**
 - Les crédits inscrits pour ce programme (502 - REGION FORMATION – ACCES Emploi) passent à 13 M€ contre 5,6 M€ au BP 2018.
 - Ils permettront l'extension du Parcours TPME, pour la formation longue d'adaptation à l'emploi (800 h) avant embauche dans les TPE de demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés.
- **Lancement de nouvelles formations qualifiantes dans les métiers qui recrutent,**
 - Plus de 32 métiers repérés dans les territoires (numérique, transport routier ou de voyageur, bâtiment et travaux publics, l'industrie, tourisme et restauration, services à la personne ...).
 - Allongement de 20% de la durée des parcours moyens de formation.

Les mesures de ce BP

- **Lancement de nouvelles formations préparatoires pour les demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés.**
 - Nouveau dispositif de remise à niveau et préqualification pour les demandeurs d'emploi non francophones « REGION FORMATION – PREPA Avenir 2 »,
 - Hausse de 20% des parcours moyens pour les demandeurs d'emploi les plus en difficultés.
- **3 grandes améliorations apportées**
 - Plan de professionnalisation des acteurs de la formation,
 - Dématérialisation de l'émargement des stagiaires et de l'orientation en formation,
 - Transformation du site
 - orientation-paysdelaloire.fr.
 - ➔ versmonmétier-paysdelaloire.fr

Les mesures de ce BP

- **Amélioration des conditions de vie des apprenants (1):**
 - **Extension du périmètre du Fonds social d'urgence** : évolution des critères d'intervention et extension de la couverture de ce dispositif à l'ensemble des demandeurs d'emploi entrant sur des formations mises en œuvre par la Région (y compris ceux relevant de formations sanitaires et sociales)
 -
 - **Alignement des bourses sanitaires et sociales sur l'enseignement supérieur** : harmonisation par le haut du dispositif de bourses pour l'ensemble des étudiants en formations sanitaires et sociales en alignant les barèmes et montants de l'ensemble de ces formations sur l'enseignement supérieur.

Les mesures de ce BP

- **Amélioration des conditions de vie des apprenants (2):**
 - **Modalités d'accès à la rémunération publique de stagiaire de la formation professionnelle en formations sanitaires et sociales** : extension de la rémunération de stagiaires de la formation professionnelle continue aux demandeurs d'emploi engagés dans des formations sociales de niveau V et IV afin de sécuriser l'ensemble des parcours infrabac sur les formations sanitaires et sociales.
 - **Facilitation de la mobilité des demandeurs d'emploi engagés dans une formation puis dans une période d'essai** : soutien à la mise en oeuvre par les plateformes de mobilité existantes au bénéfice des demandeurs d'emploi entrés sur une formation relevant des programmes « RÉGION FORMATION ».

Amélioration des conditions de vie des apprenants

Chiffres clés

- *44,8 millions d'€ consacrés aux conditions de vie des apprenants (+ 10 millions d'€ par rapport à 2018).*
- *+ 300 mobilisations attendues pour le FSU en 2019.*
- *Plus de 1500 élèves et étudiants bénéficieront en 2019 de l'alignement des bourses sur l'enseignement supérieur.*
- *Plus de 550 élèves en formations sanitaires et sociales pourront bénéficier d'une rémunération publique de stage.*

Amélioration des conditions de vie des apprenants

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

LE FONDS SOCIAL D'URGENCE

UNE AIDE FINANCIÈRE
pour faire face
aux situations d'urgence
et poursuivre sa formation



Région
PAYS DE LA LOIRE

<https://www.paysdelaloire.fr/politiques-regionales/formation-professionnelle/actu-detaillee/n/fonds-social-durgence-de-la-formation-professionnelle-continue/>

http://www.orientation-paysdelaloire.fr/donnees/fiche-dispositif?rechGuidee=0&sigle=Fonds+social+r%C3%A9gional+d%27urgence+de+la+formation+professionnelle+continue&pageCourante=1&triCourant=dis_sort_libelle%2Fasc&nbElemPage=10&ofset=0

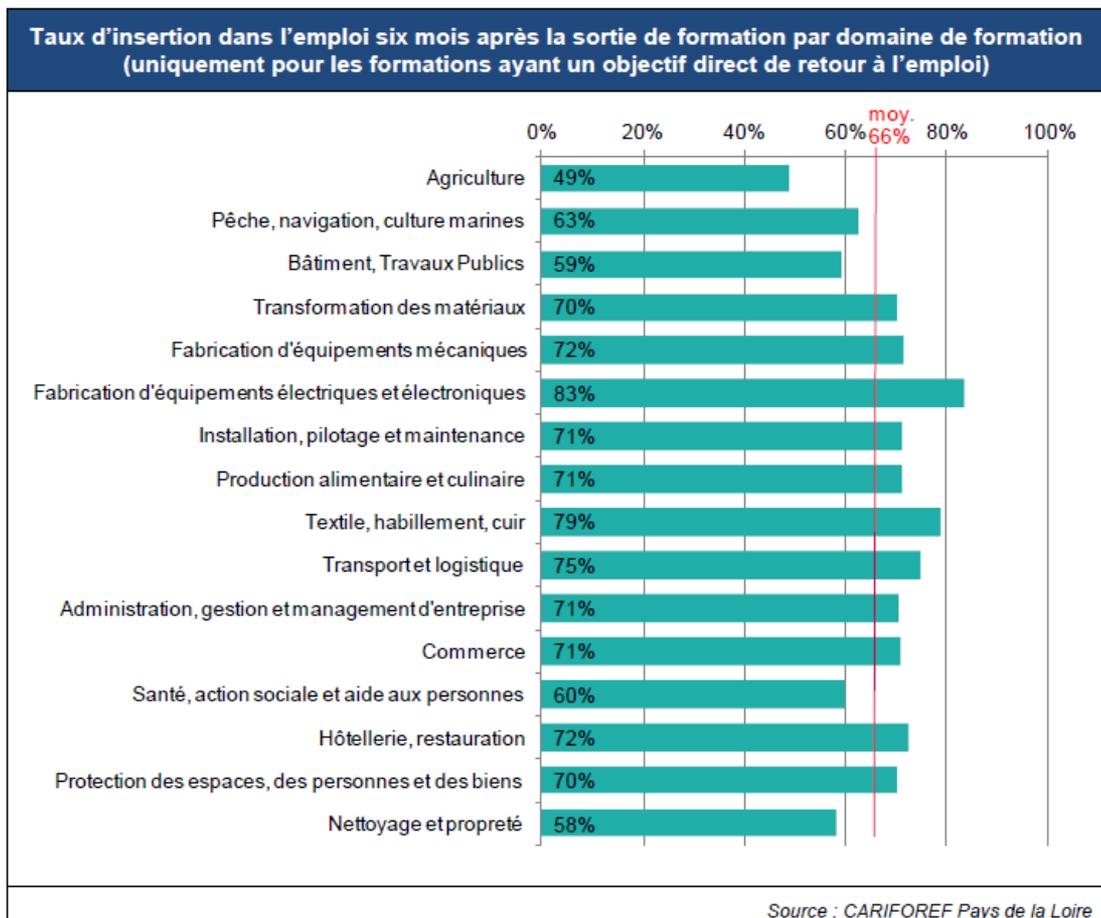


Région
PAYS DE LA LOIRE

- Echanges sur les résultats d'insertion professionnelle 6 mois après la sortie des formations (pour les entrées au cours du 1^{er} semestre 2017)

Programmes	Taux d'insertion dans l'emploi : enquête à 6 mois sur les programmes 2016	Taux d'insertion dans l'emploi : enquête à 6 mois sur le 1^{er} semestre 2017
formations qualifiantes	51%	53%
formations sanitaires et sociales	89%	89%
formations courtes d'adaptation à l'emploi	73%	79%
Formations d'accès aux savoirs de base	33% 17% d'accès à la formation	36% 14% d'accès à la formation
Formations d'aide à l'élaboration de projet professionnelle	34% 19% d'accès à la formation	38% 15% d'accès à la formation

Résultats d'insertion (enquête entrées en formation 1^{er} semestre 2017)



- Accord cadre professionnalisation des acteurs de la formation

Accord cadre professionnalisation des acteurs de la formation

Le planning :

- Autorisation de lancer la consultation : CP du 23 novembre 2018
- Clôture de la consultation : 8 février 2019
- CAO 25 mars 2019
- Attribution du marché : fin mars 2019
- Démarrage du plan de professionnalisation : avril 2019.

Accord cadre professionnalisation des acteurs de la formation

Les publics visés :

- Tous les organismes de formation, instituts sanitaires et sociaux, CFA.
- Les personnels Région en charge de la mise en œuvre des politiques publiques en lien avec les acteurs cités ci-dessus.

Accord cadre professionnalisation des acteurs de la formation

Les axes de travail :

- L'individualisation des parcours, les préférences d'apprentissage, le découpage en blocs de compétences, l'affichage de cette offre modularisée
- L'intelligence artificielle et la formation, la digitalisation des formations,
- La relation à l'entreprise : pendant la formation, après la formation (sourcing, insertion en emploi,...)
- La découverte des métiers, l'élargissement des choix professionnels, le lien entre le projet validé et la suite de parcours
- La connaissance des publics visés par l'offre de formation, les freins à lever pour faciliter l'accès à la formation (lien PREPA-VISA) et à l'emploi, les attentes des entreprises en matière de savoir être notamment.

Accord cadre professionnalisation des acteurs de la formation

Les types d'action :

La mise en œuvre de ces axes de travail peut prendre différentes formes : en fonction de la thématique, cela peut être sous forme d'atelier, de conférence, de MOOC, de Webinaires, de chantiers s'étalant sur plusieurs semaines, d'animation tout au long du marché, etc...

- Grenelle de l'orientation du 17 mai 2019 : appel à contributions

defp@paysdelaloire.fr
« contributions orientation »

- Présentation de votre organisme et de son activité
- Son action en matière d'orientation, et sa place dans la chaîne de l'orientation
- Votre constat des forces et faiblesses de l'orientation tout au long de la vie
- Vos propositions et idées, exemples ...

Rencontre avec les Têtes de réseau régionales de la formation professionnelle

Merci de votre attention

Vendredi 8 mars 2019

Hôtel de la Région

